

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Date de convocation : 05 janvier 2016
Nombre de Conseillers en exercice : 13, présents : 12, votants : 12

L'an deux mil seize, le 12 janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. QUINTON Christian, Maire
Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, M. GUYOT Bruno, M. HATTE Valéry,
M. MORAND Hervé, adjoints
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence,
M. GARNIER Arnaud, Mme GOURNAY Christelle, Mme MICHINEAU Estelle,
M. ROINÉ Stéphane

ÉTAIT ABSENTE :

Mme CEZARD Dominique,

M MORAND a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 08 décembre 2015. Il est adopté à l'unanimité.

2016-01 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014.

Jean Luc PERRIGAULT l'agent de maîtrise en charge du service des eaux est intervenu pour présenter le fonctionnement du service ainsi que les chiffres de l'année 2014.

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport a pour objectif, entre autre, de donner des informations sur :

- le territoire desservi,
- les caractéristiques techniques du service,
- la tarification de l'eau et les recettes du service,
- le financement des investissements
- la performance du service...

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **Décide**, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010, de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr

2016-02 Nomination d'un membre titulaire et suppléant à la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 08 décembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré et nommé Madame Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, titulaire de cette commission et Monsieur Valéry HATTE en suppléant.

Cependant, cette représentation avait été proposée à Madame GOURNAY Christelle qui avait dit être intéressée et l'accepter.

Pour rappel la mission de cette commission sera de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et transmis au représentant de l'Etat dans le Département
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées (via les Ad'AP qui leur sont transmis)

La commission sera composée de 3 collèges :

- Un collège d'élus
- Un collège représentant les personnes handicapées
- Un collège représentant les associations d'usagers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Annule et remplace** la délibération n° 2015-110
- **Décide** de nommer membre titulaire CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, membre suppléante GOURNAY Christelle.

2016-03 Convention entre le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et la commune pour analyse des repas de la cantine.

Madame CROTTEREAU RAGARU Sandrine rappelle que la convention avec le LDA arrive à échéance fin 2016. A titre d'information une comparaison a été faite avec ACM (tableau ci-dessous). Les deux laboratoires seront donc mis en concurrence pour le renouvellement du contrat qui démarrera au 1er janvier 2017.

Devis pour analyses des repas de cantine

QUOI	ACM			LDA 53		
	NB/an	Prix unitaire	Total HT	NB/an	Prix unitaire	Total HT
Frais de prise en charge des échantillons		- €	- €	4	11,05 €	44,20 €
Frais de déplacement et réalisation d'une collecte		- €	- €		- €	- €
Analyse sur produits alimentaires	8	30,00 €	240,00 €	4	40,96 €	163,84 €
Contrôle de surface	8	6,00 €	48,00 €	12	5,78 €	69,36 €
Contrôle eau potable	1	45,00 €	45,00 €	1	49,06 €	49,06 €
Formation		Devis à venir, se renseigne sur la périodicité		1	99,83 €	99,83 €
TOTAL						426,29 €

Un contrat a été signé en 2013 avec le LDA pour l'analyse des repas de cantine. Chaque année le conseil municipal doit valider la nouvelle grille tarifaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif des prestations proposées par LDA pour l'année 2016 pour la somme de 426,29 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette décision

2016-04 Fixer les tarifs du service des eaux et de l'assainissement pour l'année 2016

Monsieur MORAND indique que la commission finances s'est réunie le 9 décembre, pour étudier les chiffres prévisionnels de l'exercice 2015, et propose de maintenir les tarifs des services eau potable et assainissement collectif appliqués en 2015 pour l'année 2016.

EAU	2014		2015		2016	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement	60,00	63,30	61,00	64,36	61,00	64,36
Consommation par m3	0,81	0,85	0,83	0,875	0,83	0,875

ASSANISSEMENT	2012	2013	2014	2015	2016
Abonnement	45,86	46,78	48,00	49	49
Consommation par m3	0,99	1,01	1,03	1,05	1,05

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Approuve** la décision de la commission finances,
- **Fixe** les tarifs comme indiqués ci-dessus.

Transfert de charges de gestion du service administratif aux budgets eau et assainissement.

Monsieur HATTE rappelle que, dans le cadre de l'application de la loi "NOTRe", la communauté de commune de l'Ernée prendra à compter du 1er janvier 2018 la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif.

Actuellement seules les charges relatives aux agents techniques sont transférées en partie du budget communal vers le budget eau et assainissement. Il conviendra de faire la même chose pour les charges du personnel administratif qui passe environ un mois sur l'année à travailler sur l'eau et l'assainissement. Il en est de même pour l'utilisation de matériel : camion, fourgonnette, matériel d'entretien, dont les charges n'ont à ce jour jamais été imputées à ces deux services.

Ces éléments seront pris en compte lors de l'élaboration des budgets correspondants.

Service bois-énergie : proposition de règlement des indemnités de résiliation par les non signataires de la nouvelle police d'abonnement.

*Pour mémoire, ci-dessous, le texte du document préparatoire à la réunion du CM :
A ce jour, sur 20 maisons actuellement occupées dans le lotissement des Lilas, 17 familles ont donné leur accord pour continuer à utiliser le service, en acceptant de signer la nouvelle police d'abonnement.*

3 familles n'ont pas rendu la police signée, et de ce fait nous les considérons comme n'étant plus adhérentes au service bois-énergie.

Rappel des termes du courrier du 3 septembre 2015 à destination de l'ensemble des abonnés :
Comme nous l'avons convenu ensemble, il vous est demandé de bien vouloir, au plus tard dans

les 3 semaines qui suivent, soit au plus tard le 25 septembre 2015, rendre réponse à ce courrier :

Ou bien, en retournant en mairie, si vous en acceptez les termes, un exemplaire de la police d'abonnement jointe dûment signée.

Ou bien, en retournant le formulaire de refus de la nouvelle police d'abonnement joint au présent courrier.

Je vous rappelle que conformément aux termes de la police d'abonnement en cours, c'est la position de la majorité des abonnés actuels qui est décisionnaire. L'acceptation de la nouvelle police d'abonnement par la majorité des abonnés entraînera de fait l'application de cette dernière pour l'ensemble des usagers.

Les renseignements pris près de conseils juridiques laissent planer des doutes quant à la validité de nos positions, si ces affaires devaient être portées par les usagers devant les tribunaux.

Alors,

Quid de l'application de l'ancienne police d'abonnement ou bien de la nouvelle ?

Quid du paiement, par les usagers qui ont décidé d'arrêter, des indemnités de résiliation, et qui plus est basées sur 20 ans comme stipulé dans l'ancienne police, sur au minimum 15 ans comme écrit dans l'acte d'achat des parcelles ou bien sur les 10 ans figurant dans la nouvelle police ?

Et d'autres points en suspens pour lesquels personne n'a de certitude sur l'analyse que pourra faire un tribunal. Et d'ailleurs, tribunal civil ou administratif ?

Les trois familles n'ayant pas signé la nouvelle police d'abonnement on souhaité rencontrer les élus.

Cette rencontre a eu lieu le mardi 5 janvier 2016, à 20H, juste après la dernière réunion Maire-Adjointes.

Je ne rentrerai pas ici dans les débats qui ont eu lieu au cours de cette réunion, mais m'attarderai plus sur l'objet des discussions.

Il semble en effet que de chaque côté, anciens abonnés ou municipalité, chacun soit bien conscient que les droits et devoirs de chaque partie ne sont pas très clairs.

Dés lors, plutôt que s'orienter vers une procédure judiciaire qui pourrait s'avérer longue et coûteuse pour les uns ou pour les autres, un compromis pourrait être une solution à étudier.

Mais qui dit compromis dit efforts de chacun.

Et comment mesurer les efforts consentis ? ? ?

Les propositions faites pas les trois familles sont les suivantes :

- Acceptation de régler les indemnités de résiliation équivalentes à l'abonnement annuel 2015 pendant au maximum 10 années (durée d'engagement de la nouvelle police d'abonnement).

- Arrêt de paiement des indemnités de résiliation au bout des deux années d'essai d'équilibre du budget, si toutefois le service bois-énergie devait arrêter.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur ces propositions.

En préambule, Monsieur MORAND informe les élus que l'entreprise CSM intervient, dans le cadre des travaux destinés à améliorer le rendement du service, le jeudi 14, vendredi 15 janvier et vendredi 22 janvier sur la chaufferie est qu'un courrier a été envoyé pour informer les abonnés qu'ils risquaient d'avoir une baisse de température.

Les travaux chez les abonnés doivent commencer vers la vingtaine de janvier.

Hervé MORAND a ensuite présenté ce sujet, en rappelant que la position du conseil municipal qui, en date du 6 octobre 2015, validait le fait de continuer le service.

L'objectif des élus doit donc être de trouver et adopter les meilleures solutions afin d'aller dans le sens de la continuité du service.

Les propositions des familles ont donc été rappelées à l'assemblée.

Compte tenu de l'importance du sujet, 3 Hilairiens, anciens abonnés du service bois-énergie, assistant à la réunion du CM, ont accepté de se retirer pour permettre aux élus d'entamer un débat au cours duquel chacun a été invité à s'exprimer.

Il a été fait remarquer que l'ensemble des élus n'a eu connaissance de la rencontre entre adjoints et non-signataires que par "personnes interposées". Et que, de plus, le CR (éléments ci-dessus) n'est parvenu à l'ensemble des élus que la veille de la réunion du CM.

Se pose donc la "**légitimité**" des actions menées par les **adjoints et le mode de communication** mis en place. Sur ces sujets, il sera sans doute nécessaire de refaire le point et redéfinir, l'expérience aidant, un fonctionnement qui corresponde mieux aux attentes de chacun.

Puis une discussion-débat a eu lieu entre les élus, chacun faisant part de son analyse de la situation.

Il apparaît toutefois prématuré de prendre une décision, et un **travail plus approfondi** de ce sujet **au sein de la commission service eau, assainissement, réseau de chaleur** est évoqué et adopté. La réunion est fixée au jeudi 21 janvier à 20H30, avec comme objectif de permettre de prendre une position lors de la réunion du CM prévue le 25 janvier.

Affaires locales

- * Achat de moutons : 3 moutons ont été achetés et installés à la station d'épuration. Il reste à construire une cabane.
- * Problème à l'école : un courrier et un document a été transmis aux parents suite à la "circulation" de photos, via des téléphones portables et des gestes à connotation sexuelle mimés sur la cour de l'école et à la cantine.
Cet envoi, destiné à sensibiliser les parents sur les risques liés aux accès incontrôlés à Internet, a été adressé aux parents des enfants de CE et CM, à l'initiative des enseignantes, de l'association des parents d'élèves et de la municipalité.
Certaines familles ont également été reçues, accompagnée pour certaines par leur enfant, par le Maire et Bruno GUYOT, suite à des problèmes entre l'enfant et le personnel communal de la cantine. Les deux élus ont également pris un repas à la cantine pour se rendre compte de la situation.
- * CMJ : il serait bien de travailler avec l'équipe des 9 élus pendant les TAP. Voir avec Alexandra BURGEVIN comment s'organiser.
- * Travaux des vitraux : début des travaux de cette dernière tranche programmé semaine 5.
- * Voirie : "Le haricot" dégradé route de Chailland est à la charge de la commune, voir pour le réparer. Des panneaux verglas fréquent ont été posés par les services du conseil départemental dans le virage, route de Juvigné.
- * Ad'Ap : Le travail est en cours avec l'Apave, 6 bâtiments font l'objet de l'étude.

➤ **Questions diverses**

- Mme MICHINEAU fait remarquer qu'il serait intéressant pour la sécurité des usagers de la route St Hilaire-Ernée que des auto-collants de marquage de l'axe de la chaussée soient posés, entre le lieudit la Rivière et St Hilaire, de la même manière que ce qui a été fait sur la section la Rivière-Ernée. => voir avec le Conseil Départemental.

- Mme MICHINEAU demande également s'il serait possible de créer une petite allée empierrée rejoignant la rue la Liberté à la sacristie. Elle indique de plus que Monsieur BROCHARD aurait besoin d'aide pour transporter les bouteilles de gaz destinées au chauffage de l'église.

Fixer une réunion :

- **Commission Finances** : jeudi 28 janvier à 20h30.
- **Commission Environnement – réseau de chaleur** : jeudi 21 janvier à 20h30.
- **Commission Voirie** : Samedi 30 janvier à 10h00.
- **Commission Communication** : Mercredi 03 février à 20h30.

Le prochain **conseil municipal** est fixé au lundi 25 janvier 2016 à 20h30.

La séance est levée à 23h15.

ELUS	ELUS
Madame BALU Stéphanie	Madame GOURNAY Christelle
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Madame CÉZARD Dominique Absente	Monsieur HATTE Valéry
Madame CHILOU Laurence	Madame MICHINEAU Estelle
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	Monsieur MORAND Hervé
Monsieur GARNIER Arnaud	Monsieur QUINTON Christian
Monsieur ROINÉ Stéphane	